



**Conseil Economique
et Social**

Distr.
GENERALE

E/CN.4/1998/133
16 mars 1998

FRANCAIS
Original : ANGLAIS et ARABE

COMMISSION DES DROITS DE L'HOMME
Cinquante-quatrième session
Point 4 de l'ordre du jour

QUESTION DE LA VIOLATION DES DROITS DE L'HOMME DANS LES TERRITOIRES
ARABES OCCUPES, Y COMPRIS LA PALESTINE

Lettre datée du 11 mars 1998, adressée au Haut Commissaire aux
droits de l'homme par l'Observateur permanent de la Palestine
auprès de l'Office des Nations Unies à Genève

1. Les autorités militaires israéliennes d'occupation ont commis hier un nouveau massacre contre le peuple palestinien près de la ville d'Hébron, tuant trois Palestiniens et en blessant neuf autres, dont certains grièvement.
2. Ce nouveau crime s'inscrit dans le cadre de la politique persistante des autorités israéliennes d'occupation, connue de vous-même et de la Commission des droits de l'homme : une politique fondée sur l'assassinat, la torture et la détention de Palestiniens, outre l'application de sanctions collectives contre ce peuple, mettant ainsi des vies sérieusement en danger.
3. En commettant ce nouveau crime, les autorités israéliennes d'occupation entendent une fois de plus poursuivre leurs graves violations des droits de l'homme contre le peuple palestinien, notamment le droit à la vie, tel que défini et confirmé par la Déclaration universelle des droits de l'homme et la Convention de Genève relative à la protection des personnes civiles en temps de guerre de 1949.
4. Par ailleurs, ce nouveau crime vient corroborer le contenu des rapports du Comité spécial chargé d'enquêter sur les pratiques israéliennes affectant les droits de l'homme du peuple palestinien et les autres Arabes

des territoires occupés, publiés sous les cotes A/52/131, du 2 mai 1997, A/52/131/Add.1, du 25 juillet 1997, et A/52/131/Add.2, du 14 octobre 1997, ainsi que du rapport du Rapporteur spécial, M. Hannu Halinen (E/CN.4/1998/17).

5. Je vous serais reconnaissant de bien vouloir faire distribuer le présent mémorandum en tant que document officiel de la Commission des droits de l'homme à sa cinquante-quatrième session, au titre du point 4 de l'ordre du jour.

L'Ambassadeur,
Observateur permanent de la Palestine
auprès de l'Office des Nations Unies à Genève

(Signé) Nabil RAMLAWI